

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 octobre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 12

Convocation transmise le 25 novembre 2017.

L'an deux mil dix-sept, le cinq octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Sepvret s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie de Sepvret, sous la présidence de Patrick CHARPENTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. les conseillers municipaux :
BARC Nathalie, BOUGOUIN Isabelle, BRISSARD Armand, BUTRÉ Sabrina, CHARPENTIER Patrick, CHESNES Dolorès, DUCOURTIEUX Jean-Claude, LACOMBE David, LINET Michel, PALLUAULT Delphine, PARISOT Bertrand, THIERY Yves.

Absents ayant donné pouvoir :

Absents excusés : LIÉTARD Philippe, MENUET Céline, TEXIER Pauline.

Secrétaire de séance : BUTRÉ Sabrina.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Ordre du jour :

- **Point sur le dossier de construction des deux maisons passives,**
- **Point sur l'avancement du projet d'aménagement de la salle des fêtes,**
- **Délibération sur la validation du nom de la Communauté de communes,**
- **Questions diverses.**

I. Point sur le dossier de construction des deux maisons passives

Les membres de la commission d'appel d'offres nommée sur ce projet ont décidé d'attribuer les lots 11 et 12 comme suit :

- **Lot n° 11 : VRD**
Attribué à la Société STPM – Mardre – 79500 SAINT LEGER DE LA MARTINIÈRE
Pour un montant total de 17 480,50 euros HT soit 20 976,60 euros TTC (24 000 euros sur l'offre précédente).
- **Lot n° 12 : OUVRAGES BOIS EXTÉRIEURS**
Attribué à la Société ACTION BOIS CONTRUCTION – ZI le Farnaud – 16450 SAINT CLAUD
Pour un montant total de 8 298,73 euros HT soit 9 958,48 euros TTC.

Les claustras et terrasses seront installés en régie.

Les réunions de chantier ont lieu les mardis à 14h30. Yves Thiery y est présent.

Le planning d'exécution des travaux est exposé à l'assemblée.

Les maisons devraient être mises hors d'eau et hors d'air en fin d'année (vers Noël) et la livraison est programmée fin avril 2018.

II. Point sur l'avancement du projet d'aménagement de la salle des fêtes

Le Maire fait un point sur les réunions et le planning d'exécution des travaux.

La fosse septique qui récolte les eaux de la salle des fêtes et de l'école fonctionne mais une question reste en suspens : où vont-elles ? A voir si les eaux usées peuvent aller vers la station du lotissement.

La demande DETR 2016 a été refusée car elle fait doublon avec celle de 2015. Elle aurait pu être transposée en demande FSIL (Fond de Soutien à l'Investissement Local) mais cette dernière subvention a été supprimée.

Le Maire a rendez-vous avec les services de la Préfecture demain (6 octobre).

III. Délibération sur la validation du nom de la Communauté de communes

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis défavorable (5 pour, 1 contre et 6 abstentions) sur la délibération prise par le conseil communautaire du 25 juillet 2017 validant le nom de communauté de communes « Mellois en Poitou » (délibération n° 224/2017).

IV. Questions diverses

- **Ménage salle des fêtes**

Pendant les travaux, la salle des fêtes sera fermée au public, il n'y aura donc pas de ménage, ni d'état des lieux à faire. Le Centre de gestion a été questionné à ce sujet. Le mieux est de voir si Magalie peut être mise à disposition d'une autre commune.

- **Commission voirie** : elle aura lieu le lundi 20 novembre 2017 à 9h30.

- **Transfert de la compétence GEMAPI**

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable sur la délibération prise le conseil communautaire du 11 septembre 2017 accordant la prise de compétence GEMAPI – GEStion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations au 1^{er} janvier 2018 (délibération n° 247/2017).

- **Demande de subvention USCCS**

L'UNION SPORTIVE CHENAY-CHEY-SEPVRET (USCCS) a fait une demande de subvention de 1 000 euros auprès de la Mairie. Les matchs se font à Chenay et les entraînements à Sepvret. La commune de Chenay a accordé une subvention de 1 000 euros.

Compte tenu du nombre de joueurs, mais en soutien à l'association, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de 900 euros (8 votes pour 900 euros – 3 votes pour moins de 900 euros – 1 abstention).

- **Bulletin municipal**

La répartition des articles à rédiger est faite comme suit :

- | | |
|-----------------------------|------------------------------|
| • Sabrina BUTRÉ : | Ecole – bibliorue – Facebook |
| • Delphine PALLUAULT : | Balade patrimoniale |
| • Jean-Claude DUCOURTIEUX : | SIVU Voirie |
| • Nathalie BARC : | Fleurissement de la commune |
| • Bertrand PARISOT : | Maisons passives |
| • Michel LINET : | Sources |
| • Yves THIERY : | Salle des fêtes |
| • David LACOMBE : | Ragondins |
| • Isabelle BOUGOUIN : | Rassemblements |

- **Achat d'un coupe bordure et d'une tronçonneuse thermique**

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide d'autoriser l'achat d'un coupe bordure et d'une tronçonneuse thermique et de valider par conséquent le devis de la société EQUIP JARDIN 79 – ZA de l'Hommeraie – 79400 AZAY LE BRULÉ d'un montant total de 2 202,00 euros TTC (1 835,00 euros HT).

- **Cérémonie du 11 novembre**

Elle aura lieu à 11 heures. Un vin d'honneur aura lieu à la salle polyvalente après la cérémonie et le dépôt de gerbe.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide d'accorder les dépenses liées à l'achat de produits alimentaires (gâteaux et boissons) pour la confection du vin d'honneur ainsi qu'à l'achat d'une gerbe de fleurs (Fleuriste Ô SOLEIL).

- **Repas des aînés**

Il aura lieu le samedi 2 décembre 2017 au restaurant du marché à Lezay (le 09/12 si pas possible le 02/12). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le prix du repas des aînés à 12 euros par personne pour les habitant(e)s de la commune âgé(e)s de moins de 70 ans.

Le repas sera gratuit pour les personnes âgées de plus de 70 ans.

Les personnes âgées de plus de 70 ans auront la possibilité, s'ils ne veulent pas ou ne souhaitent pas prendre le repas à la salle des fêtes, de se faire livrer un plateau repas ou une boîte de chocolats.

Le Conseil Municipal décide d'accorder les dépenses liées à la confection des repas et plateaux-repas (Restaurant du marché – 79120 LEZAY) et à l'achat de produits alimentaires (vins et boîtes de chocolats).

- **Foyer Rural**

L'assemblée générale du Foyer Rural a eu lieu le 2 septembre dernier.
Les bilans moral et financier sont satisfaisants.

Composition du nouveau bureau :

- *Président* : Rodolphe DURANDEAU
- *Vice-Président* : Jean GERBAUD
- *Secrétaire* : Françoise MOYNET
- *Vice-Secrétaire* : Nadège COUSSEAU
- *Trésorier* : Philippe LIETARD
- *Trésorier Adjoint* : Yves THIERY

- **Tarifification location de la salle polyvalente**

Une lettre anonyme a été reçue en mairie à propos de l'occupation de la salle polyvalente pour les cours de dessin proposés par Anita Parisot.

Un débat a lieu sur le sujet de la tarification de cette salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide de maintenir la gratuité de la salle polyvalente aux associations de la commune.

Toute personne ou groupement (hors associations communales) souhaitant louer cette salle devra s'acquitter des montants suivants :

- Habitant/entreprise de la commune : 20 euros par jour
- Habitant ou groupement (entreprise, association...) hors commune : 30 euros par jour.

(Vote pour 9 – Abstention 2)

- **Remplacement des évrîtes sur la toiture des halles**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider le devis de l'entreprise Eirl FOUQUET Stanislas – 19 rue des chaumes – 79120 SEPVRET d'un montant de 2 479,99 euros TTC (2066,66 euros HT) afin de changer des évrîtes sur le bâtiment communal des halles.

- **Panneaux d'indication**

Un inventaire des panneaux d'indication devra être fait.

Panneau stop à changer à la Barre - Voir panneau entrée de bourg.

Panneau d'affichage à prévoir dans les bourgs pour mettre notamment les compte-rendus.

- **Balade patrimoniale**

Il est demandé que le thème de la balade patrimoniale soit clairement annoncé.

- **Divers**

- *Divagation de chiens au Coudray*
- *Panneau stop rue du Breuil*
- *Pose de panneaux réfléchissants sur le pont de Sepvret à prévoir.*
- *Stationnement dangereux du bus scolaire au Coudray (en bord de route, pas de visibilité pour la sortie)*
- *Poubelle à Pillac (en face de M. Mme Penhaleux) toujours pas mise en place.*
- *Halles : prévoir la pose d'un ballon d'eau chaude et d'un WC.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à heures .
Fait et délibéré en séance du 05/10/2017.

Liste des conseillers présents :

BARC Nathalie

BOUGOUIN Isabelle

BRISSARD Armand

BUTRÉ Sabrina

CHESNES Dolorès

DUCOURTIEUX Jean-Claude

LACOMBE David

LINET Michel

PALLUAULT Delphine

PARISOT Bertrand

THIERY Yves

Le Maire :

CHARPENTIER Patrick